

J' mes voisins

Guide du savoir-vivre citoyen

A Mons,

la qualité de notre vie quotidienne dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres.

Voici quelques règles simples pour vivre en bon voisinage ...



Plaquette d'information municipale

éditée par la Mairie de Mons
Place de la Mairie - 31280 Mons
Contact : Tel : 05 61 83 63 66
e-mail : contact@mairie-mons.com



JE RESPECTE LA TRANQUILLITE DE MES VOISINS

◊ Bricolage et jardinage

Je réalise les travaux de bricolage ou de jardinage qui nécessitent l'utilisation d'outils ou d'appareils bruyants dans le respect des horaires autorisés :



Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

(Arrêté préfectoral du 05/08/90 modifié)

◊ Bruits et tapage

De façon générale, je ne fais pas de bruits ou de tapages nocturnes entre 22h00 et 7h00. Propriétaire d'une piscine, je l'utilise à des horaires décents.

PROPRIETAIRE D'UN ANIMAL



- ◊ Je m'assure que mes animaux ne divaguent pas sur la voie publique
- ◊ J'éduque mon chien afin qu'il ne cause pas de gêne pour le voisinage par des abolements intempestifs et répétés.
- ◊ En promenade dans un espace public, je tiens mon chien en laisse et je m'assure qu'il ne porte pas atteinte à la propreté des lieux publics. Des distributeurs de sachets pour déjections canines sont à votre disposition chemin de la Briqueterie.

J'ENTRETIENS MES HAIES ET MES ARBRES

- ◊ Je les taille afin qu'ils ne dépassent pas sur la propriété voisine et qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules sur le domaine public.

(Code civil - Article 671, 672 et 673)



J'ENTRETIENS MON TROTTOIR



- ◊ Je suis responsable du trottoir devant mon domicile : je l'entretiens en toute saison (feuilles, neige ...)

JE NE BRULE PAS MES DECHETS VERTS

- ◊ La fumée et les odeurs peuvent nuire à l'environnement et à la santé.
- ◊ Brûler ses déchets peut être la cause de propagation d'incendies.

(En application de la circulaire du 18/11/2011)



JE RESPECTE LES DATES DE RAMASSAGE

des ordures ménagères, déchets verts et encombrants

- ◊ Je sors mes poubelles et mes bacs pour le tri sélectif dans le respect des jours définis et je n'oublie pas de les rentrer.
 - || Ordures ménagères : Lundi et Jeudi
 - || Tri sélectif : Jeudi
- ◊ Je sors mes déchets verts et mes encombrants dans le respect du calendrier des collectes. Au plus tôt la veille afin de ne pas encombrer les trottoirs.

JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT

- ◊ Je ne jette rien par terre, ni papiers, ni aucun détritus, canettes, mégots de cigarettes ...
- ◊ Je ne dégrade pas les bâtiments et les équipements publics.
- ◊ Je ne rejette pas dans les égouts des matières, solides, liquides ou gazeuses (hydrocarbures, acides, peintures, huiles, ...)



 A vos crayons !



PROPRIETAIRE D'UN POULAILLER OU CLAPIER

- ◊ je le maintiens constamment en bon état de propreté afin de ne pas incommoder le voisinage.

(Règlement sanitaire départemental)

DECHETS VERTS

Produits collectés :

- ◊ Dans des récipients ou sacs ouverts : produits de la tonte (gazon, feuilles)
- ◊ En fagots liés : Brindilles, bois, granches (1.20m maxi)

Produits non collectés :

Herbe avec mélange de terre et(ou) plastique, grosses branches et troncs d'arbres

25kg
MAXI
par unité
de collecte

ENCOMBRANTS

Produits collectés :

Baignoire en fer, chauffe-eau, cumulus, tables, chaises, congélateurs, réfrigérateurs, gazinières, matelas, sommiers...

Produits non collectés :

Gravats, pneus, bâtons ayant contenu de la peinture ou autres produits toxiques

DECHETERSIES SPECIAUX

Sont concernés :

Bombes aérosols, colles, désherbants, solvants, détergents, pesticides, huiles, produits cosmétiques et de travaux photos, diluants, thermomètres, piles et batteries (hors acide), tubes néons, vernis et peintures, bidons

Sont exclus :

Les produits dangereux tels que les substances explosives, les matières radioactives et les amiantes.
Ce service est réservé uniquement aux particuliers

**Un doute,
une question ?**

0800 749 774

(appel gratuit depuis un poste fixe)

**+ Téléchargeables
sur le site de la mairie :**

Calendrier de collecte pour l'année 2015 & Aide mémoire du tri sélectif

LES DECHETERIES

www.decheteries-decoset.info

L'Union

ZA de Montredon
Rue d'Ariane
05.61.11.44.97

Mardi au samedi : 9h-11h50 et 14h-18h
Dimanche : 9h-17h
Fermé le : Lundi et Jours fériés

Labège

ZAC de la Bourgade
Route de Bazière
05.61.39.99.18

Lundi au vendredi : 9h30-11h50 et 13h30-18h00
Samedi et Dimanche : 9h30-17h00
Fermé le : Mardi et Jours fériés

Verfeil

ZA de Piossane
Rue Gaston d'Averseng
05.61.09.32.63

Mardi au samedi : 9h-11h50 et 14h-18h
Dimanche : 9h-11h50 et 13h-17h30
Fermé le : Lundi, Jeudi et Jours fériés



Plaquette d'information municipale éditée par la Mairie de Mons

Directeur de la Publication : Véronique Doittau Rédaction : Commission communication
Conception maquette et illustration : Voila Graphic Design Impression : Imprimerie Capitouls